Berne, le 23 décembre 2016

**Réponses de la Suisse au questionnaire du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l’homme, au sujet de la relation entre les changements climatiques et la jouis-sance des droits fondamentaux de l’enfant.**

**Questionnaire**

1. **Pouvez-vous décrire la relation entre les changements climatiques et la jouissance des droits de l’enfant, ainsi que les obligations relatives aux droits de l’homme en matière d’atténuation des changements climatiques et d’adaptation à ces changements qui peuvent en découler. Pouvez-vous également donner des exemples de la façon dont la réalisation des droits de l’enfant peut contribuer à une lutte plus efficace contre les changements climatiques.**

Les changements climatiques et leurs conséquences pour les systèmes naturels se répercutent sur la société et l’économie. Les modifications des températures extrêmes, par exemple, ont un impact direct sur la santé des êtres humains : augmentation du stress thermique, problèmes cardiovasculaires et respiratoires, propagation des agents pathogènes, des polluants et des allergènes, augmentation des risques d’intoxications alimentaires.[[1]](#footnote-1) Les changements climatiques peuvent donc avoir un impact direct sur la jouissance des droits de l’homme. Or, les enfants comptent parmi les groupes les plus vulnérables et ont par conséquent besoin d’une protection particulière.

En même temps, le respect des droits de l’homme, et des droits de l’enfant en particulier, est primordial dans toute politique et toute activité en matière d’atténuation des changements climatiques. La Suisse s’est engagée à en tenir compte dans l’Accord de Paris sur les changements climatiques. Le préambule précise que « les Parties devraient respecter, promouvoir et prendre en considération leurs obligations respectives concernant les droits de l’homme, (…) des enfants, (…) ainsi que l’équité entre les générations ».

Les mêmes mesures et projets peuvent parfois contribuer à la fois à la lutte contre le changement climatique et contre le renforcement du respect des droits de l’enfant. La Suisse tient compte des droits de l’homme dans ses activités liées au financement pour la réduction d’émissions nocives à l’étranger. En effet, la législation fédérale prescrit que la Suisse ne peut prendre en considération des réductions d’émissions générées à l’étranger que dans la mesure où elles respectent les droits de l’homme. C’est ainsi que sont promus des projets améliorant la situation des enfants tout en réduisant les émissions des gaz à effet de serre. A titre d’exemple, certains projets du Mécanisme de Développement Propre (Clean Development Mechanism CDM) permettent directement d’améliorer la santé des enfants et de leur épargner du travail ardu (co-bénéfices positifs des projets de réduction des gaz à effet de serre). C’est le cas des projets de « clean cookstoves » remplaçant la combustion de bois (problème de déforestation et donc d’émissions de gaz à effet de serre), bois qui doit être ramassé par les femmes et les enfants.[[2]](#footnote-2)

1. **Pouvez-vous fournir un récapitulatif des données pertinentes des effets du changement climatique sur l’exercice des droits de l’enfant, en particulier des enfants en situation de vulnérabilité, ainsi que des mécanismes permettant de mesurer et surveiller ces effets ?**

Le gouvernement suisse ne recueillie pas systématiquement de données pertinentes des effets du changement climatique sur l’exercice des droits de l’enfant.

1. **L’intérêt supérieur de l’enfant doit être pris en considération dans toutes les questions relatives aux droits de l’enfant, y compris dans le cadre de la prise de décisions environnementales. Pouvez-vous décrire les engagements existants, la législation et les autres mesures adoptées par les États et d’autres acteurs, tels que les entreprises, en matière d’atténuation des changements climatiques et d’adaptation à ces changements, et qui sont conçus pour protéger les intérêts supérieurs de l’enfant. En particulier, pouvez-vous communiquer toutes informations relatives à la mise en œuvre d’engagements qui visent à lutter contre le changement climatique et, à la fois, contribuent à la réalisation des droits de l’homme et des droits de l’enfant, à la promotion de l’égalité entre les genres et à la protection des générations futures. Veuillez également mentionner les mécanismes pertinents garantissant une responsabilité pour ces engagements.**

La Constitution suisse, dans son Préambule, fait devoir au peuple et aux cantons suisses « d’assumer leurs responsabilités envers les générations futures ». En effet, les conséquences des changements climatiques s’inscrivent dans le long terme. Cela implique une protection des ressources naturelles, nécessaires pour la protection de la vie et la réalisation des droits humains. Aux termes de l’art. 11 de la Constitution suisse, les enfants ont droit à une protection particulière de leur intégrité et à l’encouragement de leur développement (art. 11 Cst). Ces droits sont également garantis par la Convention de l’ONU relative aux droits de l’enfant, qui est entrée en vigueur en Suisse le 26 mars 1997. Par vote final du 16 décembre 2016, le parlement suisse a autorisé l’adhésion de la Suisse au « Troisième protocole facultatif établissant une procédure de présentations de communications » (l’arrêté est encore sujet au référendum). L’adhésion permettra à tout particulier ou groupe de particuliers, y compris les enfants, de présenter une communication écrite au Comité des droits de l’enfant des Nations Unis, après avoir épuisé toutes les voies de recours internes (art. 5, al. 1 du troisième protocole facultatif).

La Suisse s’est engagée, lors des négociations pour l’Accord de Paris, pour une reconnaissance de la dimension « genre » des efforts de lutte contre les changements climatiques. En effet, par le biais de l’Accord, les parties ont reconnu entre autres que « l’action pour l’adaptation devrait suivre une démarche … sensible à l’égalité des sexes » (Accord de Paris, art. 7, 5). La Suisse s’est aussi fortement engagée pour l’établissement et le renouvellement (novembre 2016) du Lima Work Programme on Gender. Cet engagement de la Suisse correspond à son engagement dans les autres fora des Nations Unies.

1. **Pouvez-vous conseiller de nouvelles mesures qui devraient être prises pour inclure de manière adéquate les droits des enfants au sein des politiques, des pratiques et des décisions en matière d’atténuation des changements climatiques et d’adaptation à ces changements. En particulier, pouvez-vous décrire les mesures nécessaires pour :**
   1. **Assurer l’intégration des droits de l’enfant dans la lutte contre le changement climatique, notamment le droit à la famille, à la santé, à la nutrition, à l’éducation, à la participation, à l’égalité des genres, à l’eau et a l’assainissement ;**
   2. **Prévenir les conflits ou la violence puisqu’ils affectent les enfants et sont liés à des causes sociales, économiques et politiques aggravées par le changement climatique ;**
   3. **Promouvoir l’équité intergénérationnelle.**

a./c. En Suisse, la politique en matière d’atténuation des changements climatiques et d’adaptation à ces changements est sensible au besoin de protection de la population, y compris les groupes vulnérables comme les enfants, ainsi qu’à la responsabilité envers les générations futures.

La stratégie « Adaptation aux changements climatiques en Suisse » a comme objectifs de minimiser les risques des changements climatiques, de protéger la population, les biens et les ressources naturelles vitales et d’augmenter la capacité d’adaptation de la société, de l’économie et de l’environnement. Même si la stratégie ne fait pas de référence explicite aux droits de l’enfant, elle assure la prise en compte, sur un pied d’égalité, des intérêts des générations futures dans les décisions à venir et dans la planification et la mise en œuvre des mesures. Davantage, la stratégie privilégie des mesures qui ne désavantagent aucun groupe de la société, enfants compris.[[3]](#footnote-3) La Stratégie est complétée par un plan d’action qui définit les mesures pour réaliser les objectifs.[[4]](#footnote-4)

L’équité intergénérationnelle est également promue avec une politique de développement durable qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. En Suisse, une stratégie de développement durable est définie tous les quatre ans afin d’indiquer l'orientation à suivre par le pays dans des domaines importants, dans le but de garantir la cohérence du développement durable. Actuellement, un champ d’activité parmi neuf est dédié au sujet « énergie et climat » et vise à renforcer la résilience et une flexibilité suffisante pour faire face à l’évolution des conditions de vie et d’environnement.[[5]](#footnote-5)

b. Les changements climatiques ont des conséquences pour la sécurité internationale. Des défis actuels, tel que la migration, la sécurité alimentaire, l’accès aux ressources naturelles, à l’eau et l’énergie, la diffusion de maladies épidémiques, des instabilités sociales et économiques peuvent être provoqués ou renforcés par des facteurs environnementaux. La relation entre les changements climatiques et la sécurité, qui est particulièrement pertinente pour des groupes vulnérables tels que les enfants, est de plus en plus étudiée, notamment au sein du G7, mais également en Suisse.

1. **Pouvez-vous communiquer les engagements et les meilleures pratiques qui permettent la participation effective des enfants ou des jeunes dans les processus de prise de décisions relatives au climat ainsi que dans la lutte contre le changement climatique, et qui incluent des jeunes de différents âges, sexes et milieux sociaux ?. Pouvez-vous donner des exemples de la façon dont la responsabilisation des enfants et des jeunes a contribué à une lutte plus efficace contre le changement climatique ?**

La Suisse, dans le contexte de sa coopération internationale, s’engage par des projets concrets qui ont pour but de promouvoir auprès des enfants et des jeunes la compréhension des effets des changements climatiques et d’impliquer la jeunesse dans les discussions sur la lutte contre les changements climatiques, notamment dans les enceintes multilatérales :

* En 2015, la Suisse a lancé des *Youth Climate Dialogues*, une série de dialogues sur les changements climatiques, en coopération avec UNITAR. Ces dialogues mettent en relation des lycéens et lycéennes de Suisse et de trois pays d’Afrique (Malawi, Ouganda, Niger). L’échange a permis de mieux comprendre l’importance et les effets des changements climatiques dans les différents contextes. Ce sont surtout les élèves suisses qui ont réalisé que les changements climatiques sont plus qu’un concept et qu’ils se font déjà ressentir dans les pays les plus pauvres et vulnérables.[[6]](#footnote-6)
* A travers l’initiative *UN Climate Change Learn Partnership* la Suisse appuie une plateforme multi-acteurs onusienne qui aide à développer des stratégies nationales d’apprentissage sur les changements climatiques, qui impliquant la problématique dans les curricula à tous les niveaux (de l’école enfantine à l’université).[[7]](#footnote-7)
* Basé sur l’expérience très positive des *Youth Climate Dialogues* en 2015, la Suisse a réalisé un ‘Espace Jeunesse’ à la COP22 à Marrakech en novembre 2016. Le but principal était de mettre à disposition un espace pour partager les expériences, les attentes, les idées etc. des jeunes en vue de la mise en œuvre de l’Accord de Paris 2015, afin de soutenir la conférence annoncée comme ‘COP de l’action’. Les synergies entre les sous-espaces ‘dialogues’, ‘apprentissage’, ‘média’, ‘rencontre’ et ‘exposition’ se sont avérées très nombreuses et propices. L’approche a suscité une forte participation de différents acteurs et a permis de mettre en avant le rôle important de la jeunesse dans la lutte contre les changements climatiques.[[8]](#footnote-8)
* Une déléguée suisse a participé à la Conférence internationale de la jeunesse au sujet de l’environnement, de la santé et de la mobilité, en novembre 2016. La conférence offrait l’opportunité aux participants de présenter des positions sur les changements climatiques, la santé et les perspectives de la jeunesse, et ainsi de les faire connaître aux délégations nationales de la séance préparatoire du *European Environment and Health Task Force* en vue de la conférence ministérielle sur l’environnement et la santé de la région européenne de l’Organisation mondiale de la santé.

Au niveau national, la politique de formation suisse intègre l’éducation au développement durable et reconnaît que l’éducation joue un rôle capital dans le développement d’une réflexion responsable sur l’avenir et dans le développement d’un jugement social, écologique, politique et économique autonome des jeunes.[[9]](#footnote-9) Un centre de compétence pour l’éducation en vue du développement durable – la fondation éducation21 – soutient son introduction et sa mise en œuvre dans le système de formation suisse. La fondation organise également des événements dédiés qui proposent des sujets sur les changements climatiques et leurs conséquences, permettant ainsi une discussion et une participation des enfants. Par exemple, en octobre 2016, une journée sur le thème de l’éducation et du développement durable, organisée pour des écoliers et leurs enseignants, s’est focalisée, entre autres sujets, sur la relation entre le climat et la santé.[[10]](#footnote-10)

1. <http://www.bafu.admin.ch/klima/13877/14399/14404/index.html?lang=fr> [↑](#footnote-ref-1)
2. Cf un exemple parmi d’autres : <https://cdm.unfccc.int/ProgrammeOfActivities/poa_db/Y3SFOP8EVW7DQXRBCLHJG014KNZ2MA/view> [↑](#footnote-ref-2)
3. <http://www.bafu.admin.ch/publikationen/publikation/01673/index.html?lang=fr>, p. 20. [↑](#footnote-ref-3)
4. <http://www.bafu.admin.ch/publikationen/publikation/01762/index.html?lang=fr> [↑](#footnote-ref-4)
5. <https://www.are.admin.ch/are/fr/home/developpement-durable/politique-et-strategie/strategie-pour-le-developpement-durable-2016-2019.html> [↑](#footnote-ref-5)
6. <https://www.unitar.org/youth-climate-dialogues-ycds-go-beyond-swiss-borders> [↑](#footnote-ref-6)
7. [www.uncclearn.org](http://www.uncclearn.org) [↑](#footnote-ref-7)
8. [www.jeunessecop22.com](http://www.jeunessecop22.com) [↑](#footnote-ref-8)
9. <http://www.edudoc.ch/static/web/aktuell/medienmitt/erklaerung_18052015_f.pdf> [↑](#footnote-ref-9)
10. <http://www.education21.ch/it/education21/manifestazioni-e21/giornata-ess-2016> (italien) [↑](#footnote-ref-10)